



DÉLIBÉRATION N° 111/2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 24

OBJET :

URBANISME

Création d'une nouvelle
dénomination de voie communale

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le sept novembre, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni sous
la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 31.10.2024.

Etaient présents :

M. Laurent THEVENOT, Mme Laurence DUPONT, M. Jean-Louis ANTONY, Mme Aurélie FERNANDES, M. David JARDINE, Mme Nadège BROSSEAUD, Mme Lucie PINTO, M. Halim YALCIN, M. Eric DERSIGNY, Mme Florence PLUCHART, M. Emmanuel DENIS, Mme Julie FAITOUT, Mme Colette DESJOURS, M. Eric AGBESSI, Mme Véronique CHARTIER, M. Daniel BAPTISTE, M. Bruno DARCILLON, M. Nicolas BONJEAN, Mme Murielle VILLEDIEU.

Etaient représentés :

M. Julien PIEDPREMIER par M. Halim YALCIN.
M. Yannick ALCACER par Mme LAURENCE DUPONT.
M. Christophe VIEIRA par M. Eric AGBESSI.
Mme Christiane ZELUS par M. Daniel BAPTISTE.
M. Alexis VALLENT par M. Laurent THEVENOT.

Etaient absents :

M. Jean-Baptiste BLEHAUT - Mme Caroline POULET – M. Joël DE AMORIM.

Mme Aurélie FERNANDES est désignée secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Mme Laurence DUPONT, Adjointe au Maire en charge des Projets, Travaux et Urbanisme, expose à l'assemblée que l'article 169 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 dite loi 3DS dispose que « (...) II. Le conseil municipal procède à la dénomination des voies et lieux-dits, y compris les voies privées ouvertes à la circulation. (...) ».

Dans le cadre de l'actualisation de la Base Adresse Locale (BAL) de la Commune, il a été constaté que la parcelle cadastrée ZT n° 169 sise au village d'Egaules ne disposait pas d'une adresse.

Conformément au plan cadastral, la parcelle est située sur le chemin n° 29 dénommé « Chemin de la RD90 au Bois Pérol ».

Par conséquent, la Commune souhaite attribuer le numéro 2 à la parcelle précitée et dénommer la voie communale « Chemin du Bois Pérol ».

Dans ce cadre, **le Conseil Municipal**, Mme Laurence DUPONT entendue, et après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** l'attribution du numéro 2 à la parcelle cadastrée ZT n° 169,
- **APPROUVE** la dénomination de la nouvelle voie « **Chemin du Bois Pérol** »,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

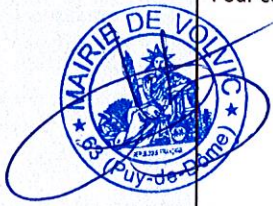
Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture

le : 15.11.2024

Publié ou notifié

le : 19.11.2024

Le Maire,
Laurent THEVENOT



Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Laurent THEVENOT

